



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prolifération du frelon asiatique

Question écrite n° 14023

Texte de la question

Mme Florence Goulet alerte Mme la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire sur le plan frelon asiatique issu de la loi n° 2025-237, visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique et à préserver la filière apicole, du 14 mars 2025, votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale comme au Sénat, ayant fait l'objet du décret n° 2025-1377 du 29 décembre 2025 précisant les modalités d'adoption du plan national et des plans départementaux de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes. Une concertation a été mise en œuvre pour l'élaboration de ce plan national. Le ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature ainsi que le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire ont sollicité des contributions écrites aux parties prenantes, notamment l'Union nationale de l'apiculture française. L'UNAF s'étonne néanmoins d'une part de ne pas être associée au comité de pilotage national et d'autre part que le plan ne financera pas les apicultrices et apiculteurs face à ce prédateur alors que la loi votée à l'unanimité le prévoit. Le frelon asiatique affecte fortement les apicultrices et apiculteurs car plus de 50 % du cheptel d'abeilles peut être détruit chaque saison par ce prédateur dont la recherche et la destruction des nids représentent un coût très élevé pour les apiculteurs. L'importance de soutenir l'apiculture française implique un soutien des productions locales et de protéger les ruches. Le soutien de l'État est donc indispensable pour parvenir à lutter contre ce fléau avec la mise en place d'un fonds d'urgence de protection des ruches. Compte tenu des inquiétudes légitimes des apiculteurs, elle lui demande quels sont les financements prévus par le Gouvernement afin d'engager les mesures de protection de ce secteur essentiel de l'économie et quelle sera la participation de l'UNAF dans le cadre des discussions engagées.

Données clés

Auteur : [Mme Florence Goulet](#)

Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14023

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2026](#), page 2825